



**NATIONS
UNIES**

HSP/EB.2026/17/Add.1



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
15 septembre 2026

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Deuxième session de 2026**
Nairobi, 24 et 25 novembre 2026
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour
et du programme de travail de la deuxième session de 2026**

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1

Ouverture de la session

1. Le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a tenu sa première session de 2026 les 21 et 22 avril 2026. Le projet de rapport sur les travaux de cette session fait l'objet du document HSP/EB.2026/15, et les décisions adoptées par le Conseil exécutif lors de cette session figurent dans le document HSP/EB.2026/16.
2. Lors de cette session, dans sa décision 2026/4, le Conseil exécutif a décidé que sa deuxième session de 2026 se déroulerait sur deux jours, les 24 et 25 novembre 2026 et a également arrêté l'ordre du jour provisoire de cette deuxième session, sous réserve d'un examen complémentaire par le Bureau, conformément au paragraphe 2 de l'article 10 du [Règlement intérieur](#) du Conseil exécutif.
3. Le Bureau s'est ensuite réuni le 1^{er} septembre 2026 et a recommandé l'ordre du jour provisoire de la session, tel qu'il figure dans le document HSP/EB.2026/17.
4. La [composition du Conseil exécutif](#) peut être consultée sur le site Web d'ONU-Habitat. La répartition géographique des membres du Bureau qui présideront la conduite des travaux de la deuxième session de 2026 est la suivante :

Présidence :	Chine (États d'Asie et du Pacifique)
Vice-Présidence :	Mozambique (États d'Afrique)
	Mexique (États d'Amérique latine et des Caraïbes)
	Allemagne (États d'Europe occidentale et autres États)
Rapporteur(se) :	Slovaquie (États d'Europe orientale)

5. Au titre du point 1 de l'ordre du jour provisoire, le (la) Président(e) déclarera ouverte la deuxième session de 2026 du Conseil exécutif et proposera les modalités applicables à la session.

Le (la) Président(e) du Conseil exécutif ouvrira la session.

* HSP/EB.2026/17.

Point 2

Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la deuxième session de 2026

6. Au titre de ce sous-point, le (la) Président(e) rappellera aux participant(e)s que l'intégralité de la session se tiendra en présentiel environ six heures par jour, de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 heures et que l'interprétation sera pleinement assurée dans les six langues officielles de l'ONU.

7. Le Conseil exécutif examinera et adoptera son ordre du jour pour la session et décidera de l'organisation de ses travaux. Le calendrier et l'organisation des travaux proposés figurent dans la notification de la Directrice exécutive. L'ordre du jour provisoire est reproduit dans le document HSP/EB.2026/17.

Il est prévu que le Conseil exécutif adopte son ordre du jour et convienne du programme de travail de sa deuxième session de 2026.

Documentation

Ordre du jour provisoire (HSP/EB.2026/17)

Ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2026/17/Add.1)

Liste des documents de la deuxième session de 2026 du Conseil exécutif (HSP/EB.2026/INF/10)

Notification de la Directrice exécutive

b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2026

8. Au titre de ce sous-point, sur recommandation du (de la) Rapporteur(se), le Conseil exécutif sera invité à adopter le rapport sur les travaux de sa première session de 2026.

Il est prévu que le Conseil exécutif examine et se prononce sur le rapport sur les travaux de sa première session de 2026.

Documentation

Projet de rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2026 (HSP/EB.2026/15)

Décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa première session de 2026 (HSP/EB.2026/16)

Point 3

Rapports des président(e)s des groupes de travail

a) Rapport de la présidence du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives

9. Conformément aux décisions du Conseil exécutif, en particulier au paragraphe 7 de sa décision 2019/2, portant création du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, le (la) Président(e) de ce groupe sera invité(e) à rendre compte au Conseil exécutif des travaux du groupe, y compris des éventuels projets de décision pour examen par le Conseil exécutif et des recommandations à lui adresser.

Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note du rapport du (de la) Président(e) du groupe de travail spécial et fournir des orientations, selon qu'il conviendra.

Documentation

Déclaration de la présidence du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives

b) Rapport des Coprésident(e)s du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s

10. Conformément à la résolution 2/7 de l'Assemblée d'ONU-Habitat portant création du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s, les Coprésident(e)s feront rapport au Conseil exécutif sur les activités du groupe de travail.

Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note du rapport des Coprésident(e)s et fournir des orientations, selon qu'il conviendra.

Documentation

Déclaration des Coprésident(e)s du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s

Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s sur les travaux de sa deuxième session (HSP/OEWG-H.2025/5)

Point 4**Questions financières, budgétaires et administratives****a) Situation financière d'ONU-Habitat, y compris un point sur la mobilisation de ressources**

11. Au titre de ce sous-point, la Directrice exécutive présentera les rapports de la Directrice exécutive sur la situation financière provisoire d'ONU-Habitat au 30 juin 2026 et au 30 septembre 2026, conformément au paragraphe 5 de la décision 2019/4 du Conseil exécutif.

12. La Directrice exécutive fera également le point sur les activités de mobilisation de ressources.

Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé et de la documentation pertinente et fournir d'autres orientations, selon qu'il conviendra.

Documentation

Rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière provisoire d'ONU-Habitat au 30 juin 2026 (HSP/EB.2026/18)

Rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière d'ONU-Habitat au 30 septembre 2026 (document de séance)

Point sur la mobilisation de ressources (HSP/EB.2026/18/Add.1)

b) Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

13. Au titre de ce sous-point, la Directrice exécutive informera le Conseil exécutif des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, conformément à l'annexe de la décision 2026/4 du Conseil exécutif.

14. En particulier, les recommandations du Comité consultatif sur le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2027 seront diffusées.

Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé et de la documentation pertinente et fournir d'autres orientations, selon qu'il conviendra.

Documentation

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2027 (HSP/EB.2026/19/Add.1)

c) Informations concernant les incidences de l'Initiative ONU80 sur la structure, les effectifs, la planification budgétaire et les travaux d'ONU-Habitat

15. Au titre de ce sous-point, la Directrice exécutive présentera un exposé au Conseil exécutif sur les incidences de l'Initiative ONU80 sur la structure, les effectifs, la planification budgétaire et les travaux d'ONU-Habitat.

Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé et de la documentation pertinente et fournir d'autres orientations, selon qu'il conviendra.

Documentation

Rapport de la Directrice exécutive sur les incidences de l'Initiative ONU80 sur la structure, les effectifs, la planification budgétaire et les travaux d'ONU-Habitat (HSP/EB.2026/18/Add.2)

Point 5**Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2027**

16. Conformément à la décision 2026/1, au titre de ce point, la Directrice exécutive présentera au Conseil exécutif, pour examen plus approfondi et approbation éventuelle, le projet de programme de travail annuel d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2027, en tenant compte des observations du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner le projet de programme de travail annuel d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2027 en vue de les approuver.

Documentation

Rapport de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2027 (HSP/EB.2026/19)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2027 (HSP/EB.2026/19/Add.1)

Point 6**Bilan des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris celles menées dans les zones touchées par des conflits et des catastrophes**

17. Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 6 de la décision 2019/4, aux paragraphes 4 et 5 de la décision 2024/6 et au paragraphe 1 de la décision 2025/2, au titre de ce point, la Directrice exécutive présentera un exposé sur la mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris un bilan des programmes de pays en République démocratique populaire lao et au Kenya, des activités de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau et des initiatives de prévention et de gestion des crises urbaines.

Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé et de la documentation pertinente et fournir d'autres orientations, selon qu'il conviendra.

Documentation

Rapport de la Directrice exécutive sur les activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris un bilan des programmes de pays en République démocratique populaire lao et au Kenya, des activités de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau et des initiatives de prévention et de gestion des crises urbaines (HSP/EB.2026/20)

Rapport de la Directrice exécutive sur les points forts des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat au cours de la période allant de janvier à juin 2026 (HSP/EB.2026/INF/11)

Rapport de la Directrice exécutive sur l'état d'avancement des efforts de reconstruction des établissements humains dans la bande de Gaza (HSP/EB.2026/INF/12)

Point 7**Rapports des organes de contrôle compétents de l'ONU**

18. Conformément aux alinéas c) et d) du paragraphe 6 de la décision 2019/4 et à l'annexe de la décision 2026/4, au titre de ce point, la Directrice exécutive présentera un exposé sur les rapports du Bureau des services de contrôle interne [point 7 a)] et du Bureau de la déontologie [point 7 b)].

Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé et de la documentation et fournir d'autres orientations, selon qu'il conviendra.

Documentation

Note du secrétariat sur les rapports du Bureau des services de contrôle interne et du Bureau de la déontologie et activités connexes d'ONU-Habitat (HSP/EB.2026/21)

Point 8**Textes issus de la treizième session du Forum urbain mondial**

19. Au titre de ce point, la Directrice exécutive présentera un exposé sur les textes issus de la treizième session du Forum urbain mondial, qui s'est tenue du 17 au 22 mai 2026 à Bakou.

Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Documentation

Rapport de la Directrice exécutive sur les textes issus de la treizième session du Forum urbain mondial (HSP/EB.2026/22)

Point 9**Textes issus de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes**

20. Au titre de ce point, la Directrice exécutive présentera au Conseil exécutif un exposé sur les textes issus de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, tenue les 16 et 17 juillet 2026, avec une reprise de la séance plénière le 28 juillet 2026, conformément à la résolution 79/214 de l'Assemblée générale.

Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé et fournir d'autres orientations, selon qu'il conviendra.

Documentation

Textes issus de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (HSP/EB.2026/23)

Point 10**Examen et adoption des textes issus de la session, y compris en ce qui concerne les dates et l'ordre du jour provisoire de la première session de 2027**

21. Au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter les projets de décision et les textes issus de sa deuxième session de 2026.

22. Le Conseil exécutif adoptera également l'ordre du jour provisoire de sa première session de 2027 et arrêtera les dates de cette session dans le cadre des textes issus de sa deuxième session de 2026.

Il est prévu que le Conseil exécutif examine les projets de décision de sa deuxième session de 2026 et se prononce à leur sujet, notamment en ce qui concerne les dates et l'ordre du jour provisoire de sa première session de 2027.

Documentation

Projets de décision du Conseil exécutif (document de séance)

Point 11**Questions diverses**

23. Au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner toutes les questions diverses qui, bien que ne relevant d'aucun point particulier de l'ordre du jour, méritent son attention.

Point 12**Clôture de la session**

24. Il est prévu que le Conseil exécutif achève les travaux de sa deuxième session de 2026 le mercredi 25 novembre 2026 à 17 heures.